



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**L'État** en  
Charente-Maritime



Madame, Monsieur  
le Maire,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter chaleureusement pour votre élection aux fonctions de maire de l'une de nos 463 communes de Charente-Maritime à la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin derniers.

Je mesure la fierté que vous ressentez en portant l'écharpe tricolore. Je sais

aussi que cet honneur vous confère de lourdes responsabilités, dans un contexte de plus en plus exigeant.

Chef de l'exécutif municipal, le maire est également agent de l'État.

Aussi devez-vous pouvoir trouver auprès de mes services l'accompagnement et le conseil dont vous avez besoin pour faire face à vos missions.

C'est dans cet esprit que j'ai souhaité vous remettre cette « mallette virtuelle », qui intéressera plus particulièrement les maires nouvellement élus. Elle est accessible à l'adresse suivante :

[www.charente-maritime.gouv.fr/Publications/Guide-des-maires](http://www.charente-maritime.gouv.fr/Publications/Guide-des-maires)

Élaborée avec le concours de l'ensemble des services déconcentrés de l'État, cette mallette vous apportera des informations juridiques et pratiques sur la plupart des questions que nous avons en partage ainsi que sur les concours financiers de l'État aux collectivités locales.

Parce que le maire est l'élu de proximité par excellence, qu'il est toujours en première ligne, il est l'un des piliers de la République.

Soyez assuré que vous pourrez compter en toute circonstance sur mon soutien, sur mon écoute attentive et sur ma disponibilité pour que nous mettions en commun nos énergies au service de ce beau département de la Charente-Maritime et de ses habitants.

En me faisant le porte-parole de l'ensemble des fonctionnaires de l'État dans le département, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'expression de notre profonde estime, de notre haute considération et de notre vive sympathie.

Nicolas BASSELIER

# L'organisation de l'État en Charente-Maritime

**En Charente-Maritime, l'État territorial est structuré autour :**

- **du préfet qui est le représentant du Gouvernement** et dirige les services de l'État dans le département : il est le seul chargé de l'ordre public, du contrôle administratif des collectivités et de leurs établissements et de l'exercice des missions régaliennes de l'État ;
- **des services de la préfecture et des quatre sous-préfectures** (Rochefort, Saintes, Jonzac et Saint-Jean-d'Angély) ;
- **des services de police et des unités de gendarmerie.**

**Par ailleurs, l'État dispose des services suivants :**

- **trois directions départementales interministérielles** sur lesquelles le préfet a une autorité hiérarchique : la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la direction départementale de la protection des populations (DDPP) ;
- **trois unités départementales de directions régionales** : la DIRECCTE (travail et emploi), la DRAC (culture) et la DREAL (environnement, aménagement, logement) ;
- **trois autres services** : la direction départementale des finances publiques (DDFIP), le service départemental de l'éducation nationale (DSDEN), anciennement inspection académique et la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS).

## Directions départementales interministérielles

### La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

Elle met en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires et de la mer.

Ses missions :

- prévenir les risques naturels, mais aussi promouvoir le développement durable, la biodiversité, veiller à l'équilibre des territoires urbains et ruraux ;
- mettre en œuvre la politique de la mer et du littoral et celle des gens de la mer ;
- appliquer les politiques en matière d'environnement, d'agriculture, de préservation de la ressource en eau, d'aménagement du territoire, de logement, d'urbanisme, de construction et de transport.

## La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Elle met en oeuvre les politiques publiques suivantes :

- Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement pour les personnes en difficulté et prévenir les expulsions locatives.
- Lutter contre la pauvreté et contre l'exclusion.
- Protéger certains publics vulnérables, notamment les majeurs protégés et les pupilles de l'Etat.
- Coordonner la politique de la ville (à compter du 01.09.2020).
- Mettre en oeuvre les politiques en faveur des jeunes et contrôler les accueils collectifs de mineurs organisés sur le temps des loisirs et des vacances.
- Accompagner le développement des pratiques sportives et contrôler la sécurité des activités physiques ou sportives.
- Soutenir la vie associative.

## La direction départementale de la protection des populations (DDPP)

Elle met en oeuvre les politiques publiques de protection des populations.

Ses missions :

- assurer la protection des consommateurs et la régulation des marchés ;
- assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation ;
- prévenir et contrôler les risques liés à la production animale ;
- assurer la santé et la protection des animaux.

## Délégations de directions régionales

### Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)

Elle décline, au niveau départemental, les missions en matière de travail et d'emploi : accompagner le développement des entreprises et favoriser leur compétitivité, l'emploi et les compétences. Elle veille aux conditions de travail et au respect des réglementations, à favoriser le dialogue social et à protéger les salariés au travail.

### Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL)

Elle décline, au niveau départemental, les missions régionales de prévention des risques et des nuisances générées par les installations classées, dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

### Unité départementale de la direction régionale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

Elle décline, au niveau départemental, la politique culturelle de l'Etat, notamment dans les domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine. Elle assure aussi la promotion de toutes les activités culturelles.

## Autres services de l'Etat

### La direction départementale des finances publiques (DDFIP)

Elle résulte de la fusion de la direction des services fiscaux et de la trésorerie générale, ce qui a permis la mise en place d'un guichet fiscal

unique pour les contribuables. Ses missions sont fiscales (traitement des déclarations, calcul de l'impôt et lutte contre la fraude) et de gestion publique en assurant le contrôle et le paiement des dépenses de l'Etat et en apportant un rôle de conseil fiscal et financier aux collectivités locales.

### La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Le directeur académique des services de l'éducation nationale exerce son autorité sur l'ensemble des services et établissements scolaires du département (excepté ceux de l'enseignement supérieur). Il met en oeuvre la politique éducative définie par le ministre tout en déclinant le projet académique à l'échelon départemental.

### La délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

En lien avec le siège régional, elle a pour mission d'assurer une meilleure adéquation de l'offre et des besoins, d'adapter les politiques de prévention aux besoins et de contribuer à réduire les inégalités territoriales en matière de santé. L'ARS organise les parcours de soins, facilite la coordination entre les professionnels et les établissements de santé et optimise les dépenses de santé.

## VOS CONTACTS :

### PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

38, Rue Réaumur, 17017 LA ROCHELLE Cedex

Téléphone: 05 46 27 43 00

#### DDTM

89 avenue des Cordeliers, CS 80000 17018 La Rochelle Cedex 01

Téléphone: 05 16 49 61 00

#### DDPP

Cité administrative Duperré, 5 place des Cordeliers, 17000 La Rochelle

Téléphone: 05 46 68 60 00

#### DDCS

Cité administrative Duperré, 5 place des Cordeliers, 17000 La Rochelle

Téléphone: 05 46 35 25 30

#### DDFIP

24, avenue de Fétilly, 17021 La Rochelle Cedex 01

Téléphone: 05 46 00 39 39

#### DSDEN

Cité administrative Duperré, 5 place des Cordeliers, 17021 La Rochelle

Téléphone: 05 16 52 68 00

#### DD ARS

Cité administrative Duperré, 5 place des Cordeliers, CS 90583 - 17021 La Rochelle Cedex 01

Téléphone: 05 49 42 30 50

#### UD DIRECCTE

3 Avenue de la Porte Dauphine - 17021 La Rochelle Cedex 01

Téléphone: 05 46 50 50 51

#### UD DREAL

ZI de Périgny, Rue Edme Mariotte - 17180 Périgny Cédex

Téléphone: 05 46 51 42 00

#### UDAP

2, rue de la Monnaie (Château Vieljeux)

17025 La Rochelle Cedex 01

Téléphone: 05 46 41 09 57

#### GRUPEMENT DE GENDARMERIE

121 rue des Gonthières, 17021 La Rochelle Cedex

Téléphone: 05 46 00 50 99

#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1 rue de la Marne, 17000 La Rochelle

Téléphone: 05 46 51 36 36



Votre espace dédié sur :

[www.charente-maritime.gouv.fr/Publications/Guide-des-maires](http://www.charente-maritime.gouv.fr/Publications/Guide-des-maires)